

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

AMENDEMENT

N ° AS111

présenté par

Mme Brenier, M. Cattin, M. Gosselin, M. Minot, Mme Levy, Mme Meunier, M. Reda, M. Door,
M. Bourdeaux, Mme Poletti, M. Viry, M. Rolland, Mme Corneloup, Mme Anthoine,
Mme Valentin, M. Jean-Claude Bouchet et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 29

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.